

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Coopérateur SCIC Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine

à retourner par @ à
contact@culture-sante-aquitaine.com

Nom :

Prénom :

Structure :

Fonction :

Adresse postale :

.....

Tel :

@ :

Nombre de parts : x 100€ =

Collèges (définis au titre IV des statuts de la SCIC SARL) :

- 1) Salariés, bénéficiaires et partenaires
- 2) Collectivités territoriales
- 3) Collectivités et établissements publics de l'État
- 4) Professionnels de l'art et de la culture
- 5) Établissements de santé

Le titre de coopérateur n'est définitif qu'après validation de la candidature par l'assemblée générale.

Les personnes qui décident de souscrire des parts en leur nom propre et non pas au nom d'une structure siègeront dans le collège n°1.